

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 54

Excusés : 17

Absents : 9

REUNION DU 12 AVRIL 2021

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le LUNDI DOUZE AVRIL à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le SIX AVRIL DEUX MILLE VINGT-ET-UN, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouahab, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, M. DRIEU Fleury, Mme DUBOE Nicole, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. GESELL Quentin, M. GUYON Olivier, Mme JAOUANI Amel, M. HAN Bo, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. MARAN Max, M. MARQUES Paulo, M. MEIGNEN Thierry, Mme MEKKI Chérifa, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. MUSQUET Jean-Marie, Mme PERRON Christine, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SAULIERE Gilles, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme BENAMMOUR Mériem, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme DA COSTA Marie-Lyane, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, M. DESRUMAUX Denis, M. FERREIRA Lino, Mme HERSEMEULE Carmen, Mme LAGARDE Aude, M. LAGARDE Jean-Christophe, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABCHOUR Najet, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEYER Karine, Mme PINHEIRO Amélie, Mme YERRO Georges-Marie,

AYANT DONNE POUVOIR A

Mme BRAIHIM Marwa, Mme LAGNEAU Muriel, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BELMOUDEN Fatima, M. GESELL Quentin, M. LAPORTE Pierre, M. CARRE Julien, M. MILLARD Jean-Luc, M. SAULIERE Gilles, M. ZANGRILLI François, M. MEIGNEN Thierry, M. BAILLON Jean-François, Mme FAOUZI Hanane, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. HAN Bo, M. CHAUSSAT Jacques, M. DACHIVILLE Romain,

ABSENTS

M. BELOUCHAT Rachid, Mme BOUR Patricia, M. CHAVAROC Grégory, M. EL KOURADI Fouad, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, Mme MABIRE-LOISON Myriam, Mme MENDES Odette, Mme YOUSSEF Mélissa.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. BAILLON Jean-François

DELIBERATION N°35 – ENVIRONNEMENT – ADOPTION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE PARIS TERRES D'ENVOL (PCAET)

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marwa BRAIHIM,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-2 portant création des établissements publics territoriaux au 1er janvier 2016, et son article L.5219-5-III fixant parmi les compétences obligatoires des établissements publics territoriaux, l'élaboration d'un plan climat-air-énergie (PCAET) qui doit être compatible avec le plan climat-air-énergie territorial (PCAEM) de la Métropole du Grand Paris puisqu'il doit permettre, à travers son programme d'actions dans les domaines de compétence de l'EPT, d'atteindre les objectifs fixés par le plan métropolitain;
Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.122-4 et L.122-5 qui rendent obligatoires la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique pour un certain nombre de plans et programmes et ses articles L.229-26 et R.229-51 portant sur les PCAET qui ont vocation à définir des objectifs « stratégiques et opérationnels [...] afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France » ;

Vu le décret 2015-1660 en date du 11 décembre 2015 fixant le périmètre et le siège de l'EPT Paris Terres d'Envol ;

Vu la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie

Vu la délibération n°62 du 9 juillet 2018 ayant pour objet le lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de Paris Terres d'Envol

Vu la délibération n°75 du 24 juin 2019 d'arrêt du projet du PCAET de Paris Terres d'Envol,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20210412-35-12-04-2021-DE
Date de télétransmission : 23/04/2021
Date de réception préfecture : 23/04/2021

Considérant la réalité du changement climatique et l'importance d'adapter nos territoires,
Considérant le rôle majeur des collectivités et des acteurs locaux dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air,
Considérant le diagnostic, la stratégie, le plan d'actions décliné en 4 axes et 21 actions, et l'évaluation stratégique environnementale du PCAET,
Considérant les avis de l'autorité environnementale et de la MGP et les courriers mémoires en réponse associés,
Considérant les avis du public issus de la consultation par voie électronique du 15 juin au 15 juillet 2020 et le bilan de cette consultation annexée,

Après en avoir délibéré :

- **Adopte** le diagnostic, la stratégie, le plan d'actions décliné en 4 axes et 21 actions, l'évaluation stratégique environnementale du Plan climat air énergie de Paris Terres d'Envol, et le bilan de la consultation,
- **Approuve** le dépôt du Plan climat air énergie de Paris Terres d'Envol, sur la plate-forme territoire et climat de l'ADEME.

Adopté à l'unanimité

Le Président
Bruno BESCHIZZA

